

BPJEPS ACTIVITÉS GYMNIQUES



| Campus Format Pro Sport |

" La formation est
ouverte à
l'apprentissage
avec le CFA
Form'AS "



Le BPJEPS Activités Gymniques



Le BPJEPS, un diplôme d'état de niveau IV

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, confère à son titulaire la possibilité d'exercer à temps plein contre rémunération. Il se prépare dans le cadre d'une formation en alternance entre un Centre de Formation où le stagiaire participe à des cours théoriques et pratiques permettant l'acquisition de connaissances et de compétences et une structure de stage dans laquelle le stagiaire acquiert les savoirs être et savoirs faire nécessaires à son futur métier. Le BPJEPS s'obtient après la validation de quatre Unités Capitalisables.

Structuration du BPJEPS AG

Un nouveau BPJEPS, spécifique aux activités gymniques, a été créé par arrêté le 5 septembre 2016. Il remplace le BPJEPS AGFF.

Ce BPJEPS spécialité Educateur Sportif, Mention Activités Gymniques, est organisé en 2 possibilités :

Option 1 : activités gymniques acrobatiques

Contenu du BPJEPS AG

2 UC communes à l'ensemble des BPJEPS

1 UC commune aux activités gymniques

UC 1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 3 : concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités gymniques

UC 2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

1 UC spécifique à l'option Activités Gymniques Acrobatiques

UC 4 : mobiliser les techniques de la mention des activités gymniques pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « AGA » jusqu'au 1er niveau de compétition fédérale

Prérogatives

- Vous entraîner en autonomie contre rémunération.
- Vous encadrez des séances de découverte des activités gymniques et d'initiation vers un premier niveau de compétition.
- Vous garantissez aux pratiquants des conditions de sécurité et de maîtrise de l'environnement.

Le CFPS, organisme de formation habilité depuis 2012, vous propose une session de formation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS), spécialité Educateur Sportif, mention Activités Gymniques.

Début de formation en centre : 18/08/25

Fin de formation en centre : 28/08/26

Début de formation en structure : 18/08/25

Fin de formation en structure : 28/08/26

Conditions d'accès à la formation

- Satisfaire aux tests de sélection,
- Avoir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des activités gymniques
- Avoir une attestation de formation aux premiers secours (PSC1 ou équivalent)
- Avoir une structure de stage.
- Etre âgé de 18 ans minimum
- Pour les moins de 25 ans : être recensé et avoir suivi la journée défense et citoyenneté (ex JAPD)

Public concerné

Toute personne souhaitant enseigner une ou plusieurs activités gymniques : gymnastique artistique, acrobatique, rythmique, trampoline, parkour, aérobic, gymnastique rythmique en loisir ou en compétition. Salariés ou non d'une structure sportive.

Organisation de la formation

Volume de formation en centre et structure

680 heures en centre de formation

620 heures en structure

1300 heures formation/stagiaire

Rythme d'alternance

Une semaine (parfois 2) par mois au centre de formation pendant une saison (vacances scolaires comprises)

Méthodes pédagogiques

Epreuves certificatives

Apports théoriques, travaux individuels ou en groupe, échanges d'expérience, mises en situation pédagogique

4h d'épreuves certifications en cours de formation
4h d'épreuves de rattrapage
(Equivalence possible d'UC en fonction des diplômes)

Dates à retenir pour 2023-2024

Date début inscriptions : 15/04/25

Clôture des inscriptions : 18/06/25

Test d'exigence préalable à l'entrée en formation : 04/07/25

Sélection complémentaire : 04/07/25

Positionnement : du 18 au 19/08/25



Coût de la formation



- Frais de dossier des TEP : 50 €

- Frais d'inscription : 100 €

- 12 € de l'heure en centre

(A l'issu du positionnement un parcours individuel de formation sera établi pour chaque stagiaire)

Financements

- Contrat d'apprentissage avec le CFA FormAS
- Contrat de professionnalisation
- Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...)
- Compte personnel de formation (CPF)
- France travail
- Auto financement

Comment s'inscrire ?

1. Inscription en ligne via le site : <https://www.wmaker.net/cfpsmoselle57>

2. Réunir les pièces justificatives demandées et remplir le dossier

3. Renvoyer par courrier en joignant bien toutes les pièces demandées au CFPS

Contact



cfps57290@gmail.com



06.46.29.80.05



CFPS Campus Format Pro Sport
7c rue St Exupéry 57290
FAMECK

PARTENAIRES

